

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Martine Joanisse.

Elle sera tenue le lundi 3 mai 2021 à 9h00 via visioconférence. Elle sera tenue en huis-clos tel qu'autorisé par le décret 2020-029 du 26 avril 2020.

Ordre du jour:

1. Administration

- 1.1 Appel nominal
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation
- 1.3 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2021-011 décrétant une dépense et un déboursé de 202 019\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
- 1.6 Projet particulier de construction, modification et implantation (PPCMOI) : 333, rue Papineau- 2e projet de résolution
- 1.7 Matériel d'aqueduc : autorisation d'achat

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 27 avril 2021.



Martine Joanisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Martine Joanisse, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Papineauville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 avril 2021 entre 9h00 à 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 avril 2021.



Martine Joanisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière